



Parking de la Clé-de-Rive :

Une occasion unique de revitaliser le centre-ville de Genève

Parcours sécurité :

Un outil pour améliorer la sécurité des travailleurs

Assurances maladies complémentaires :

Une offre pour les entreprises membres des associations professionnelles

Editorial



Serge HILTPOLD
Président FMB

L'Assemblée générale de la FMB a décidé de me porter à sa présidence.

Je souhaite tout d'abord exprimer ma profonde reconnaissance à toutes les PME et tous les artisans des métiers du bâtiment qui me font confiance, ainsi que ma profonde gratitude à mon prédécesseur Luc PERRET, qui a accompli un brillant mandat, œuvrant au positionnement, à la reconnaissance et à la représentativité de la FMB.

Le monde associatif est un vivier exceptionnel de compétences, de connaissances, de savoir-faire, mais aussi de solidarité, de soutien et de profonde amitié. C'est un réel plaisir d'y évoluer, et c'est aidé par ces valeurs que je porte mon engagement.

Face aux défis qui nous attendent ces prochaines années, nous aurons besoin de nous montrer encore plus déterminés, de renforcer la cohésion de nos métiers, de continuer d'agir de façon coordonnée et groupée, de gagner encore en cohérence et en crédibilité dans un esprit constructif sans tirer la couverture à soi.

C'est ensemble que nous sommes forts et que nous pouvons faire entendre notre voix. C'est ensemble aussi que nous garantirons la pérennité de nos entreprises, des emplois de qualité qu'elles procurent, des places de formation qu'elles offrent. C'est ensemble que nous devons travailler à faire évoluer nos métiers avec les techniques modernes sur les bases de nos expériences et savoirs faire.

La façon scandaleuse dont se passe les adjudications des travaux du CEVA montre en tout cas que les arts et métiers et le tissu économique régional est méprisé, vilipendé, voire même sacrifié. Ils ne doivent plus se laisser faire. La FMB mènera ce combat de façon déterminée car il en va du maintien de notre secteur comme composante essentielle et dynamique de notre économie !

Parking de la Clé-de-Rive : une occasion unique



Projet d'aménagement : Rond-point de Rive, rue Pierre-Fatio

Genève est l'une des rares villes ne possédant pas de centre piétonnier digne de ce nom. Alors que le commerce genevois souffre du tourisme d'achat transfrontalier, la construction du parking de la Clé-de-Rive est une opportunité unique de dynamiser et d'embellir les rues Basses.

En effet, en prolongeant l'attractivité commerciale en direction de Rive, en créant des zones piétonnes conviviales dans un périmètre s'étendant de la place Longemalle à celle des Eaux-Vives, en facilitant l'accessibilité et les connections intermodales au centre-ville, Genève ne peut qu'améliorer qualitativement la vie de son hypercentre. Moins de nuisances pour davantage de plaisir.

Le centre-ville de Genève est le plus beau et le plus grand centre-commercial du canton. Encore faut-il pouvoir y accéder et se donner toutes les chances d'y retenir les clients et badauds. La piétonisation de la place du Molard, et plus récemment celle de Longemalle ont démontré leur succès. Les genevois et touristes s'y attardent, les terrasses sont pleines, les commerçants se félicitent. Cet élan doit se poursuivre.

L'avenir du centre-ville commerçant de Genève est étroitement lié à la construction d'un parking de 500 places sous la rue Pierre-Fatio (auxquelles s'ajoutent 388 places pour les deux-roues motorisés) qui deviendra alors l'épine dorsale d'un quartier entièrement réaménagé avec la présence d'un marché permanent, d'une promenade arborisée remontant jusqu'au quai, de terrasses conviviales, d'une vie de quartier retrouvée. Après des années de discussions politiques, une majorité s'est dessinée ces derniers mois pour lancer un concours d'aménagement et poursuivre les études.

Selon Alain Rolland, représentant de l'investisseur Valartis au sein de la société Parking Clé-de-Rive SA « Il faut saisir l'ouverture politique qui nous est offerte afin d'avancer rapidement sur ce magnifique projet. Cela fait plus de 20 ans que ce projet existe dans les tiroirs, il est grand temps de le réaliser avec le soutien de notre élite politique ».

Entretien avec M. Alain Rolland, administrateur de Parking Clé-de-Rive SA.

Quel est le montant de l'investissement et par qui sera-t-il financé ?

Le projet de parking est estimé à CHF 50 millions de francs, et ne coûtera pas un sou au contribuable puisqu'il s'agit d'un financement 100% privé.

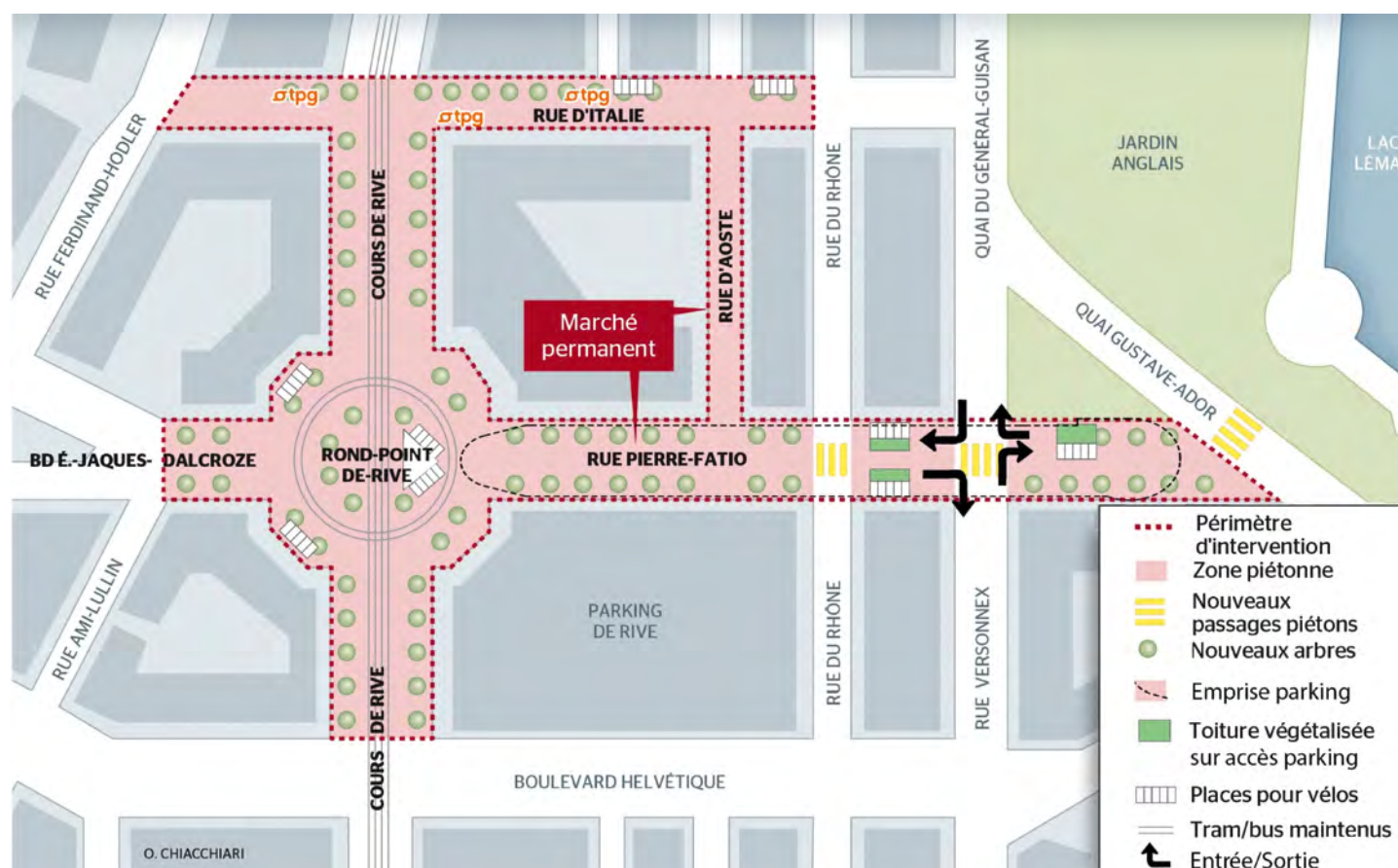
Où en êtes-vous dans le développement du projet ?

Nous avons mené de très nombreuses études. La signature en début d'année d'une Convention avec les autorités de la Ville de Genève a permis de débloquer le processus politique et administratif. Le Conseil Municipal a par ailleurs voté un crédit d'étude à une très large majorité.

Que dit cette Convention ?

Cette convention fixe certaines règles. Notamment, l'engagement du promoteur d'assumer le financement total du parking, mais également de contribuer au concours et coûts d'aménagement à hauteur d'environ CHF 3,2 millions.

de revitaliser le centre-ville de Genève



Du côté de la Ville, il est mentionné le périmètre concerné par la piétonisation, mais surtout le principe de simultanéité entre la piétonisation du centre-ville et la réalisation du parking. Autrement dit, l'un ne peut se faire sans l'autre.

Avez-vous des exemples de piétonisation de centre-ville réussie ?

L'exemple le plus évident est la ville d'Annecy. Vous y êtes-vous déjà promené un samedi ? Les rues piétonnes et commerçantes sont noires de monde, touristes et genevois en tête ! Sans parler du pourtour de la rade magnifiquement agrémenté. Chaque ville allemande a son centre-ville piéton, au même titre que Bordeaux ou Montpellier. Et que dire des villes italiennes qui rayonnent avec leurs terrasses ?

Comment réagissent les commerçants genevois ?

La Nouvelle Organisation Des Entrepreneurs (NODE) a mené une enquête auprès des commerçants concernés. A plus de 80%, ceux-ci ont une opinion favorable. Lors d'une séance d'information organisée par le Groupement Transport et Economie - et à laquelle participaient les Conseillers administratifs Rémy Pagani et Guillaume Barazzone ainsi que le Maire Sami Kanaan - j'ai moi-même été surpris de constater que la préoccupation principale des commerçants serait de pouvoir étendre la piétonisation jusqu'à la place des Eaux-Vives ! Hormis bien sûr les questions portant sur les mesures d'accompagnement mises en place durant les travaux.

Pourquoi ne pas projeter de construire davantage de places de parking ?

Le nombre de places autorisé dépend d'une loi cantonale qui fixe le ratio entre le nombre de places supprimées en surface et celles construites en sous-sol dans un périmètre défini.

Vous vous êtes battu par le passé en faveur de la piétonisation de la place du Molard, vous avez dirigé le groupe Jelmoli dont le Grand-Passage et réalisé La Praille. Pourquoi ce nouveau combat ? Et quelle échéance voyez-vous à la construction du parking ?

Je suis de nature optimiste et entreprenante. Je ne peux pas concevoir que ce projet mette encore des années à se réaliser. C'est aujourd'hui et maintenant qu'il faut saisir la conjonction d'éléments favorables. La piétonisation du centre-ville est un sujet qui me tient à cœur car j'en mesure tous les avantages pour la collectivité. Mon vœu pieux est d'entamer la construction en automne 2015 mais au plus tard en janvier 2016 pour une inauguration du parking quelque 24 mois plus tard.

Parcours sécurité

La sécurité sur les chantiers est un enjeu primordial pour l'industrie de la construction. En effet, elle est confrontée à des activités à risque.



L'ensemble des acteurs de l'acte de construire est conscient que la main-d'œuvre de nos chantiers est indispensable à la réalisation d'ouvrages de qualité et qu'il doit se préoccuper de leur sécurité. La pérennité et la rentabilité des entreprises passent par des travailleurs bien formés dans leurs métiers et également par des travailleurs conscients des dangers inhérents à leur activité. Le Parcours sécurité du PONT ROUGE Centre de formation répond à ce besoin de formation aux dangers liés aux activités déployées sur les chantiers.

Sous l'impulsion de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), les trois groupements (Gros œuvre, Second œuvre et Métallurgie du bâtiment) ont mis leurs efforts en commun pour créer ce nouveau Parcours sécurité qui présente les différents dangers rencontrés sur les chantiers et les comportements adéquats à adopter pour être dans une situation de sécurité.

Ce Parcours sécurité a été financé par des fonds paritaires et par différents sponsors. Il bénéficie d'un partenariat avec, notamment, la SUVA, l'OCAS et le STEB.

Afin de mieux comprendre l'objectif et l'organisation du Parcours sécurité, nous sommes allés à la rencontre des prestataires en charge des formations. François PORRET d'Ecoservices SA et Adolfo BAZA de Fair 4 Security SA, tous deux spécialistes en santé et sécurité au travail, ont bien voulu répondre à nos questions.

Quels sont les objectifs de ce Parcours sécurité ?

L'objectif est la sensibilisation des participants à la protection de la santé et de la sécurité au travail dans les métiers de la construction afin de diminuer le nombre d'accidents sur nos chantiers, aussi bien en termes de fréquence qu'en termes de gravité.

A qui est destiné ce parcours sécurité ?

Ce parcours est destiné aux ouvriers, aux chefs d'équipes, aux contremaîtres, aux techniciens des entreprises genevoises actives dans le secteur du Gros œuvre, du Second œuvre et de la Métallurgie du bâtiment.

Comment se déroule le parcours ?

Avec un maximum de 12 participants par session, le parcours se déroule sur une demi-journée au travers de 10 postes distincts :

- Equipement de protection individuelle (EPI)
- Moyens de levage, élingage, manutention
- Produits toxiques et dangereux
- Electricité, gaz
- Comportement face à l'amiante
- Substances dangereuses : amiante, plomb, PCB, HAP
- Echafaudages, échelles
- Fouilles
- Coffrages, armatures
- Outils à main

L'approche s'effectue sur la base d'un échange d'expériences. En effet, les participants ne viennent pas assister à une conférence, mais à une instruction pratique. De plus, bien que l'ensemble des 10 postes soit obligatoire, les formateurs qui sont au minimum au bénéfice d'une certification de chargé de sécurité CFST, adaptent leur discours aux connaissances et au secteur d'activité des participants et des entreprises.

Dans quel cadre s'inscrit cette instruction ?

Cette instruction est soutenue par la SUVA et divers partenaires sociaux du secteur.

A la fin de la demi-journée, les participants doivent répondre à un test de type QCM comprenant 20 questions, ce qui permet de dresser un bilan des thèmes abordés. Dès lors, il leur est remis une attestation de présence.

Quel est le retour des participants après leur passage au parcours sécurité ?

Ce que les participants semblent apprécier particulièrement est l'interactivité et l'approche pratique du parcours axé sur des modules pourvus d'équipements de chantier, qui favorisent les essais et les manipulations. Il en ressort une prise de conscience des situations dangereuses auxquelles ils sont confrontés quotidiennement et dont ils avaient au fil des années, banalisé les risques.

Quelle est la procédure à suivre pour qu'une entreprise puisse inscrire ses travailleurs ?

Il suffit de prendre contact avec un des prestataires ci-dessous :

Pour le Gros œuvre et la Métallurgie du bâtiment :

ECOSERVICES

Ecoservices SA
Rue de Veyrier 9, 1227 Carouge
Mme Wartmann, tél. 022 308 47 00
franzi@ecoservices.ch

Pour le Second œuvre :

F4S | Fair 4 Security SA

Sécurité & Santé au Travail

Fair 4 security SA (F4S)
Rue de Saint-Jean 26, 1203 Genève
M. Baza, tél. 022 345 24 07
parcours-securite@f4s.ch



Assurances maladies complémentaires

Une raison supplémentaire de devenir membre d'une association professionnelle affiliée à la FMB



En matière d'assurances maladie complémentaires, trop de personnes renoncent pour des questions de coûts. La FMB est à même de proposer des solutions sur mesure aux entreprises membres des associations qui lui sont affiliées, à leurs travailleurs et aux familles de ceux-ci.

L'assurance maladie obligatoire (LAMal) a ses limites et certains frais ne sont que partiellement, voire mal ou pas du tout pris en charge. C'est pourquoi de nombreuses propositions d'assurances complémentaires existent, pour les enfants, les adolescents, les adultes. Malheureusement, leur coût peut décourager, notamment les familles pour qui cela représente souvent une charge substantielle.

Consciente de cette réalité et de la nécessité de trouver des alternatives pour les personnes actives dans la branche de la construction et leurs familles, la FMB a examiné la possibilité de développer un produit collectif pour tous les métiers du bâtiment, qui puisse répondre aux besoins et surtout proposer des conditions particulièrement avantageuses.

Grâce à sa représentativité (18 associations professionnelles, plus de 1'400 entreprises affiliées occupant 12'000 travailleurs et formant un millier d'apprentis), la FMB a pu conclure des conventions cadres très intéressantes avec deux assureurs renommés et leaders sur le marché de l'assurance maladie.

Concrètement, les employés d'exploitation, cadres, dirigeants, patrons des entreprises précitées, ainsi que leurs familles respectives, peuvent bénéficier de primes très avantageuses pour un large panel d'assurances maladie complémentaires.

Avec ces nouvelles possibilités, il est encore plus avantageux pour une entreprise de s'affilier auprès d'une association professionnelle membre de la FMB.

Des informations spécifiques ont été transmises aux entreprises concernées et des démarches sont prévues auprès de la plupart d'entre elles pour présenter plus précisément les conditions exactes (primes en particulier) des différentes solutions proposées et s'assurer d'une diffusion à large échelle, auprès de tout leur personnel.

La FMB, c'est aussi proposer de tels avantages !

Votations du 28 septembre 2014

Initiative IN 152 « pour une traversée de la rade »

Cette initiative lancée par l'UDC a été refusée par le Grand Conseil sans lui opposer de contreprojet. Elle ambitionne la réalisation d'une traversée sous-lacustre de 2 X 2 voies, de l'avenue de France au Port-Noir, un tunnel de liaison de 2 X 1 voie pour la remontée vers la route de Malagnou, des mesures d'accompagnement sur les quais, le Pont du Mont-Blanc et le centre-ville, la mise en service de cette nouvelle liaison devant intervenir dans les 6 ans suivant son acceptation par le peuple.

Le Comité de la FMB partage les préoccupations des auteurs de cette initiative concernant le trafic à Genève, avec une saturation très importante et des prévisions à la hausse des besoins de mobilité, notamment en raison de l'augmentation prévisible de la population et des places de travail.

Les entreprises souffrent et sont de plus en plus entravées dans leurs déplacements, ce qui n'est plus acceptable.

D'ailleurs, l'élargissement autoroutier prévu par la Confédération, le CEVA, le développement des lignes de trams, la traversée du lac à plus long terme et différents autres projets s'inscrivent bien dans le souci de répondre à cette situation.

Les métiers du bâtiment se sont toujours battus pour une nouvelle traversée routière entre la rive gauche et la rive droite, qui s'impose totalement dans une logique d'aménagement du territoire cohérente et d'urbanisation maîtrisée. Il s'agit aussi d'un complément indispensable à des mesures de modération du trafic dans le centre-ville, à l'amélioration des performances des transports publics et à la requalification des quais qui doivent redevenir une véritable vitrine de Genève.

Dans ce contexte, le projet de la traversée de la rade a le mérite d'exister formellement.

Cela étant, de nombreux experts doutent de sa capacité à effectivement résoudre les difficultés de circulation qui seront pour partie reportées du pont du Mont-Blanc vers cette infrastructure. Les points d'ancrage définis poseront inévitablement problème et le délai de réalisation imposé semble impossible à respecter.

La question de son financement est aussi problématique dans la mesure où rien n'est pour le moment prévu au budget cantonal. Cela signifie concrètement qu'il faudrait renoncer à d'autres projets pour financer celui-ci, le recours au partenariat public-privé étant hautement hypothétique.

Enfin, des questions juridiques (protection des parcs et des rives du lac) et environnementales (nappes phréatiques) demeurent en suspens.

Dès lors, le Comité de la FMB, qui s'est longuement penché sur la question, a décidé de ne pas donner de consigne de vote.



Luc PERRET, Président d'honneur de la FMB

13 ans de présidence valaient bien un petit hommage, suite à l'Assemblée générale de la FMB du 26 juin 2014

Le 26 juin dernier, la FMB a changé de Président avec l'élection de Serge HILTPOLD en remplacement de Luc PERRET, élu à cette occasion Président d'honneur.

En 13 ans de présidence, Luc Perret a su se montrer disponible, collégial, charismatique, généreux, ne cherchant jamais à se profiler ou se mettre en avant, laissant volontiers sa place aux autres.

Il a su positionner la FMB de façon remarquable, en faisant un acteur reconnu et respecté pour tout ce qui touche de près ou de loin à l'acte de construire.

Sa capacité à rassembler a contribué à renforcer la FMB et a joué un rôle déterminant dans la concrétisation du magnifique projet du PONT-ROUGE Centre de formation, aujourd'hui l'une des réalisations dont il peut être fier, tant ce bâtiment est rapidement devenu, depuis son inauguration en 2012, un lieu de promotion des métiers du bâtiment, un vecteur d'information professionnelle, d'intégration sociale, de formation professionnelle de base et continue, etc.

C'est un homme de dialogue et d'ouverture qui a permis à la FMB de gagner en reconnaissance, en crédibilité et en représentativité auprès des autorités, des associations économiques, des syndicats, des médias. Au sein des métiers du bâtiment, le débat d'idées s'est ouvert vers leurs clients, promoteurs, propriétaires et architectes, leurs fournisseurs, et plus largement vers la population genevoise et la cité.

Il est fier d'appartenir au secteur de la construction, premier formateur du canton, qui bénéficie d'une réelle durabilité avec des effectifs très stables puisqu'ils n'ont cru que de 17.5% en 13 ans, soit à peine plus de 1% de croissance par année, pour se mettre à la disposition de la population genevoise et répondre à ses besoins multiples.

L'ensemble des entreprises et artisans de l'industrie genevoise de la construction lui expriment leur profonde reconnaissance pour le travail accompli et leur gratitude pour son engagement à les défendre, les soutenir et les promouvoir.

Merci Luc !



Luc PERRET
Président d'honneur FMB

IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial: Pierre-Yves Tapponnier • E-mail: redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy

Conception graphique: Agence Hémisphère • Impression et diffusion: Imprimerie Genevoise SA.